

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS : Délimitations de municipalités scolaires. — PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : Le Parlement provincial, II, l'Assemblée législative, (suite).— La discipline à l'école.—Conseils pédagogiques. — BIBLIOGRAPHIE : Institution des sourdes-muettes de Montréal.— Guide du Sylviculteur Canadien.—Cronica Escolar, publié à Oaxaca, Mexique.— MÉTHODOLOGIE : Fable expliquée et mise en prose.— Histoire Sainte, Ville leçon. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : Le mulet. — Aidez-vous les uns les autres.— II, Dictées ; Les oies sauvages. — Un soldat vaillant.— III, Dictées : Lever du soleil sur le Righi.— Le danger passé.— Exercices de rédaction.— Science élémentaire.— Arithmétique.— DIVERS : Poésies : Dormez.— L'école du village. — Petite Revue. — Bulletin géographique.— Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau.

inclusivement, en droite ligne en gagnant vers le Saut-au-Recollet, Saint-Michel, etc., et l'ériger, comme municipalité nouvelle, sous le nom de "Côte Saint-Laurent No. 2."

GEDEON OUMET.
Surintendant.

Petit cours d'économie politique

15^{ème} Leçon

LE PARLEMENT PROVINCIAL

II

L'Assemblée législative

(Suite)

SES POUVOIRS

LE MAÎTRE.—Mes amis, nous savons maintenant que l'Assemblée législative est composée de soixante-treize membres élus par les électeurs de chaque comté. Disons maintenant un mot de ses pouvoirs.

Suivant l'article 86 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, les Chambres doivent se réunir une fois chaque année pour la dépêche des affaires : le temps que la réunion des Chambres dure s'appelle une *session*.

Il est particulièrement dans les attributions de l'Assemblée législative de voter les subsides, c'est-à-dire les sommes d'argent nécessaires au fonctionnement du service civil.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité de Ditton, comté de Compton, les rangs Nos. 9, 10 et 11, et les annexer à la municipalité d'Emberton, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1^{er} juillet prochain, (1892).

Avis de demande d'érection de municipalité

Détacher de la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, le territoire suivant, savoir : 1^o à partir de la terre ou lot de terre appartenant à John McWillis, exclusivement, connu sous le numéro trois cent quarante-six, du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, à aller jusqu'à la municipalité du village de la dite paroisse ; 2^o à partir de ce lot de terre numéro 346,